



## LES FAITS SAILLANTS DE LA CDP12 DE RAMSAR: SAMEDI 6 JUIN 2015

Samedi 6 juin, la plénière s'est réunie tout au long de la journée pour examiner le reste des projets de résolutions à l'ordre du jour de la CdP12 de Ramsar. Les comités des Amis du président sur le plan stratégique et sur les tourbières se sont réunis toute la journée. La sous-commission du CP sur les finances s'est réunie à midi et dans la soirée. Un groupe de contact sur les zones humides urbaines éligibles au Label Ramsar et sur les membres nommés au CP entrant pour la période 2015-2018, s'est réuni dans la soirée.

### LA PLENIERE

Le président de la CdP12, Rucks, a rapporté que le groupe de contact sur le plan stratégique a formé un comité des Amis du président. La FINLANDE a présenté un rapport sur les progrès accomplis dans le comité des Amis du président sur les tourbières, qui a formé un comité de rédaction pour l'élaboration d'un projet de résolution révisé.

**LES EXPOSES:** Sibylle Vermont, Suisse, a présenté un exposé sous le thème "Gouvernance des eaux internationales: rien d'anormal à signaler". Elle s'est focalisée sur la dimension relative à l'eau de la Convention de Ramsar et de la famille des conventions ayant trait aux ressources en eau, y compris la Convention des Nations Unies sur le droit relatif à l'utilisation des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation et la Convention de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (ECE-ONU) sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux, appelant à une coopération accrue entre elles.

### L'EXAMEN DES PROJETS DE RESOLUTIONS:

#### Nouveau cadre pour les conseils scientifiques et techniques:

Le président de la CdP12, Rucks, a introduit le projet de résolution concernant le nouveau cadre proposé pour les conseils et directives scientifiques et techniques à la Convention (COP12 DR5). L'ARGENTINE, l'UE, le BRESIL, la SUISSE et d'autres ont appuyé la restructuration du GEST, en particulier en vue d'un équilibre régional plus fort.

Le Royaume-Uni, au nom de l'UE, la NOUVELLE ZELANDE, le PANAMA, la REPUBLIQUE DOMINICAINE, la JAMAÏQUE et l'INDE ont proposé de proroger le nombre maximal de mandats des membres du GEST à deux ou trois périodes triennales, la NOUVELLE ZELANDE proposant également qu'au moins six membres soient maintenus entre les périodes triennales. Le PANAMA a suggéré que les membres pourraient revenir au GEST à un autre titre, en étant sélectionnés pour leur expertise personnelle et non comme représentant de leur gouvernement ou organisation. Le CHILI a proposé que de nouveaux experts puissent être intégrés dans le GEST, s'ils sont en mesure de combler des lacunes en matière de savoir.

L'UE s'est déclarée en faveur d'un programme et d'un plan de travail détaillé et comportant des priorités et, avec le PANAMA, a demandé des éclaircissements sur le rôle du Secrétariat. L'IRAN a appelé le Secrétariat de Ramsar à s'assurer d'un lien plus fort entre le GEST et les correspondants nationaux. La SUISSE a conseillé de faire en sorte que le cadre soit en phase avec le plan stratégique. Les ETATS-UNIS, appuyés par le

MEXIQUE et le SENEGAL, ont souligné que la CdP12 doit établir des priorités claires et des mécanismes d'appui permettant au GEST d'atteindre les objectifs inscrits dans son plan de travail. Le délégué des PHILIPPINES a proposé comme action prioritaire pour le GEST, la mise à jour du Manuel Ramsar 18 sur l'utilisation rationnelle (gestion des terres humides). L'Ouganda, au nom du GROUPE AFRICAÏN et la MALAISIE ont suggéré que les références aux "industries extractives" englobent la foresterie, au lieu de simplement le secteur minier, dans le chapitre consacré à la lutte contre les facteurs de dégradation et de perte de zones humides. L'URUGUAY a recommandé de prendre en considération à la fois les services économiques et ceux non-économiques fournis par les zones humides, et d'envisager l'inclusion de méthodes d'évaluation non monétaires. La COLOMBIE a proposé de se référer à l'IPBES et a encouragé les parties à normaliser et à valider les méthodologies appliquées aux niveaux régional et national pour l'estimation des biens et services environnementaux de zones humides.

Le JAPON a proposé d'ajouter l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA) à la liste des organisations observatrices, et la COLOMBIE a proposé le Traité de coopération amazonienne. Le BRESIL a encouragé la poursuite de l'engagement avec les parties sur les questions scientifiques. L'INDE a souligné la nécessité d'une collecte de fonds spécifique pour le GEST. La BOLIVIE, appuyée par l'URUGUAY et la COLOMBIE, a appelé à la reconnaissance des peuples autochtones et locaux en tant que groupes d'experts importants, et a suggéré leur participation dans le dialogue inter-scientifique.

**La prévention des risques de catastrophes:** Le président de la CdP12, Rucks, a introduit le projet de résolution concernant les zones humides et la prévention des risques de catastrophe (COP12 DR13). Le SALVADOR a suggéré l'insertion de références à d'autres mécanismes de gestion des zones humides dans le cadre de la collaboration institutionnelle. L'ARGENTINE, appuyée par le CANADA, le VENEZUELA, la SUISSE, le JAPON, l'UE, le BRESIL, l'Australie et l'INDE, a suggéré de se référer au Cadre de Sendai pour la prévention des risques de catastrophes, au titre de la période 2015-2030.

Le Bénin, au nom du GROUPE AFRICAÏN, appuyé par le BRESIL, a demandé l'insertion de références à l'érosion des littoraux dans la liste des catastrophes. Les EMIRATS ARABES UNIS et l'IRAN ont recommandé d'y ajouter les tempêtes de poussière et de sable, et la REPUBLIQUE DOMINICAINE a suggéré d'y inclure les ouragans et les tempêtes. Le CANADA a suggéré l'insertion d'une référence à l'Initiative pour la protection des littoraux et, avec l'UE, le BRESIL et la NORVEGE, à la décision XII/19 de la CDB (préservation et mise en valeur des écosystèmes). La NOUVELLE-ZELANDE a suggéré d'encourager les parties à s'assurer que les plans de prévention des risques de catastrophe ne viendront pas compromettre le caractère écologique des sites Ramsar. La THAÏLANDE et la SUISSE ont demandé une référence à la nécessité d'envisager des mesures de sauvegarde de la biodiversité. Le JAPON a suggéré "la récupération et le maintien des fonctions des écosystèmes", en vue d'une focalisation sur les impacts positifs de la gestion basée sur l'écosystème.

Ce numéro du *Bulletin des Négociations de la Terre* © <enb@iisd.org> a été rédigé par Soledad Aguilar, Jennifer Lenhart, Elisa Morgera, Ph.D., Asterios Tsioumanis, Ph.D., et Tristan Tyrrell. Edition numérique: Angeles Estrada. Version française: Monji Gadhroum. Editrice en chef: Pamela S. Chasek, Ph.D. <pam@iisd.org>. Directeur du Service des informations de l'IIDD: Langston James "Kimo" Goree VI <kimo@iisd.org>. Les bailleurs de fonds du *Bulletin* sont: l'Union européenne, le Gouvernement suisse (Office fédéral de l'environnement (OFEV) et Direction du développement et de la coopération (DDC)), et le Royaume d'Arabie saoudite. Un soutien général est accordé au *Bulletin*, au titre de l'exercice 2015, par: le ministère fédéral allemand de l'environnement, de la préservation de la nature, du bâtiment et de la sécurité nucléaire (BMUB), le ministère néo-zélandais des affaires étrangères et du commerce extérieur, SWAN International, le ministère finlandais des affaires étrangères, le ministère nippon de l'environnement (à travers l'Institut des stratégies environnementales mondiales - IGES), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), et le Centre de Recherche pour le développement international (CRDI). Le financement pour la traduction du *Bulletin* en français a été fourni par le gouvernement de la France, la Wallonie, le Québec et l'Organisation internationale de la francophonie/Institut de la francophonie pour le développement durable (OIF/IFDD). Les opinions exprimées dans le *Bulletin* appartiennent à leurs auteurs et ne reflètent pas forcément les vues de l'IIDD et des bailleurs de fonds. Des extraits du *Bulletin* peuvent être utilisés dans des publications non commerciales moyennant une citation appropriée. Pour tout renseignement, y compris les demandes de couverture d'événements par nos services, contacter le Directeur du Service des informations de l'IIDD, <kimo@iisd.org>, au +1-646-536-7556 ou par courrier au 300 East 56th St., 11D, New York, New York 10022, USA. L'équipe du BNT à la douzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Ramsar sur les zones humides (CdP12) peut être contactée par e-mail à l'adresse suivante: <elisa@iisd.org>.



<http://enb.iisd.mobi/>

L'UE a mis en garde contre le réexamen par le GEST, des résolutions prises par des CdP précédentes et, appuyée par le Brésil, a appelé à une utilisation cohérente de l'expression "peuples autochtones et communautés locales". Le HONDURAS, avec le MEXIQUE et l'EQUATEUR, a demandé une référence aux instruments et des plans disponibles conçus pour une gestion des ressources, adaptée aux zones humides, et a demandé des éclaircissements sur le point de savoir si le terme "personnes déplacées" se réfère aux déplacements causés par des catastrophes ou s'il englobe ceux de nature préventive. Le MEXIQUE a suggéré une référence non seulement à l'état de préparation et à l'alerte précoce, mais aussi aux mesures d'urgence devant être prises. La GUINÉE a proposé de se concentrer à la fois sur les zones humides côtières et sur celles intérieures. L'URUGUAY a appelé à la mention des approches novatrices et des territoires environnant les zones humides, et a suggéré d'encourager les parties à inclure la prévention des risques dans leurs propres politiques et plans de gestion. L'INDE a souligné la nécessité d'accroître la coopération avec les institutions spécialisées pour des approches écosystémiques efficaces en matière de gestion des risques. Les ETATS-UNIS ont recommandé l'intégration non seulement de mesures d'adaptation au changement climatique, mais aussi de mesures d'atténuation, dans les politiques et planifications de développement.

La COLOMBIE a recommandé d'encourager les Parties: à réduire la vulnérabilité, non seulement, des personnes, mais aussi des écosystèmes; à permettre une participation effective des peuples autochtones et des communautés locales dans les plans et programmes nationaux; à permettre une participation effective des personnes déplacées dépendant des zones humides dans les stratégies de prévention des risques de catastrophe; et à s'assurer de la cohérence entre les approches de prévention des risques de catastrophe fondées sur les écosystèmes et les approches traditionnelles.

**Etat des sites Ramsar:** Le président de la CdP12, Rucks, a présenté le projet de résolution sur l'état des sites figurant sur la Liste Ramsar des zones humides d'importance internationale (COP12 DR6). Le SENEGAL a présenté un message de son ministre de l'environnement sur les mesures prises face aux menaces pesant sur les zones humides. L'UKRAINE a présenté un rapport sur l'impact des troubles en Crimée sur la gestion et la communication des données concernant la situation des sites Ramsar de la région. Le BELARUS et l'ARGENTINE ont signalé des retards accusés dans la mise à jour du Service d'information sur les sites Ramsar (SISR).

Le BELARUS, le BRÉSIL et l'OUGANDA ont pointé la base de données ZICO de BirdLife International pour la facilitation des évaluations. Le BRÉSIL, avec la NOUVELLE ZELANDE, l'Australie, le MEXIQUE et l'URUGUAY, a émis un conseil de prudence quant à l'utilisation du rapport 'Perspectives du patrimoine mondial' de l'UICN, demandant au Secrétariat de présenter, à la CdP13, des options concernant son usage. La SUISSE et l'ARGENTINE ont suggéré la conduite, par le GEST, d'une évaluation du cadre pour l'accroissement des synergies. Le MEXIQUE et le ROYAUME-UNI ont souligné la nécessité de rehausser le profil politique du Registre de Montreux au niveau national afin de stimuler davantage l'action. L'OUGANDA a proposé un examen de l'efficacité du questionnaire du Registre de Montreux, avant sa reformulation.

La COLOMBIE a appelé à l'établissement d'un équilibre entre la conservation et les droits des peuples autochtones. La République démocratique du Congo (RDC) a appelé à l'établissement d'un équilibre entre la conservation et le développement des zones humides. La JAMAÏQUE a fait état des efforts consentis pour l'atténuation des impacts négatifs, à travers la construction de barrières de protection du littoral. Le WWF s'est enquis de l'état d'avancement du projet de contrôle du lac Poyang, soulignant son importance en tant qu'habitat d'hivernage des oiseaux, la CHINE signalant que la proposition devait encore être approuvée.

**Les initiatives régionales 2016-2018:** Le président de la CdP12, Rucks, a introduit le projet de résolution concernant les initiatives régionales 2016-2018 dans le cadre de la Convention (COP11 DR8). Le PANAMA, soutenu par l'Ouganda au nom du GROUPE AFRICAÏN, a suggéré que le Secrétariat soit chargé de la promotion des initiatives régionales. La Hongrie, au nom de l'UE, a proposé que les initiatives régionales qui reçoivent du financement démontrent leur efficacité, le MEXIQUE suggérant que les activités financées contribuent à la concrétisation du plan stratégique. Le SENEGAL a fait état de l'existence de divergences juridiques et financières concernant les initiatives régionales. MEDWET a indiqué qu'il soumettra une évaluation

des directives régissant les initiatives régionales Ramsar à la CP51. Un projet de recommandation révisé sera élaboré par le Secrétariat.

**Les zones humides insulaires du bassin méditerranéen:** Le président de la CdP12, Rucks, a présenté le projet de résolution concernant la préservation des zones humides insulaires du bassin méditerranéen (COP12 DR14). Le SENEGAL a demandé un avis juridique pour savoir si un projet de résolution pouvait se référer à une région particulière et a posé la question de savoir s'il pouvait être annexé au projet de résolution sur les initiatives régionales, soulignant que toutes les zones humides insulaires devaient y être incluses. La GRECE a signalé l'existence, dans le projet de texte, d'une référence aux zones humides insulaires non-méditerranéennes. L'UE a souligné que l'extension du champ d'application à l'échelle mondiale a été prise en considération et qu'un projet de résolution sera élaboré pour la CdP13. Le SENEGAL a retiré sa demande. Un projet de recommandation révisé sera élaboré par le Secrétariat.

**Evaluation et garantie d'une préservation et d'une gestion efficaces des sites Ramsar:** Le président de la CdP12, Rucks, a introduit le projet de résolution concernant l'évaluation et la garantie d'une préservation et d'une gestion efficaces des sites Ramsar (COP12 DR15). Le BELARUS, les PHILIPPINES, les EAU, OMAN et les Seychelles pour le GROUPE AFRICAÏN, ont appuyé le projet de résolution. L'ARGENTINE a demandé la contribution du GEST à la proposition, et a mis en exergue l'Outil de suivi de l'efficacité de la gestion des sites Ramsar (OSEG-ST) en tant qu'outil d'auto-évaluation et non pas d'évaluation externe. L'URUGUAY a demandé de relier l'OSEG-SR au plan stratégique et de demander aux parties de présenter des rapports périodiques sur leurs évaluations. L'AFRIQUE DU SUD et l'UE ont souligné le besoin d'intégrer toutes les exigences en matière de communication des données, pour éviter l'imposition de charges administratives aux collectivités locales. La NOUVELLE ZELANDE a suggéré que les parties utilisent l'OSEG-SR dans l'élaboration des communications nationales sur les l'état des sites. Le CANADA a suggéré la soumission de rapports basés sur l'OSEG-SR, au moins, tous les six ans ou lors de la soumission des Fiches de données concernant les sites Ramsar, tandis que la RDC a souligné la nécessité d'établir des critères pour les outils et indicateurs pouvant être utilisés. Le MEXIQUE et le PEROU ont mis en garde quant aux répercussions des évaluations sur les ressources. La THAÏLANDE a demandé l'ajout de critères socio-économiques concernant les communautés autochtones et locales, outre les critères biologiques et hydrologiques.

**Le rôle du CP et la catégorisation régionale:** Le président de la CdP12, Rucks, a introduit le projet de résolution sur les responsabilités, rôles et composition du CP et sur la catégorisation régionale des pays relevant de la Convention (COP12 DR4). Le DANEMARK, appuyé par plusieurs, a appelé: le Secrétariat, à présenter un rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions des CdP précédentes, et un plan de travail sur les résolutions de la CdP12; et le CP entrant, à prendre en charge un examen de 360 degrés d'envergure. Le CANADA a rappelé la résolution XI/19 permettant aux pays de participer aux travaux de groupes régionaux voisins, selon ce qu'il convient. L'ARGENTINE a soutenu le remplacement de l'appellation de la région néo-tropicale par Amérique latine et Caraïbes. L'Afrique du Sud, au nom du GROUPE AFRICAÏN, a appelé à un droit de vote égal dans toutes les régions.

## DANS LES COULOIRS

La séance de samedi matin a commencé par un exercice d'échauffement qui a vu les délégués répondre, avec enthousiasme, à des questions, posées par un délégué suisse, sur la Convention de Ramsar et les conventions internationales sur les ressources en eau. Les humeurs se sont estompées pendant la journée, cependant, les participants exprimant leur frustration quant à la lenteur du retour des révisions de textes, craignant d'avoir à recourir à la tenue de séances de travail nocturnes tardives dans les derniers jours de la CdP12. Un négociateur irrité a qualifié le système de soumission électronique de propositions d'amendements au Secrétariat, de "trou noir", se demandant s'il n'était pour empêcher l'intégration de certaines propositions dans les révisions des projets de résolution. Samedi soir, cependant, plusieurs groupes ont été vus travailler dur pour faire la réalisation de progrès, après que la plénière ait achevé la première lecture de l'ensemble des 15 projets de résolutions soumis à la CdP12, juste à temps pour permettre aux délégués de profiter des visites de terrain programmées pour dimanche.